

**DEPARTEMENT
DE L'YONNE****Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 12 novembre 2009



CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 04 NOVEMBRE 2009

COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 26 NOVEMBRE 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze novembre deux mille neuf à dix neuf heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,

ABSENT :**SECRETARE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

OBJET : prorogation du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants.
(N°55/2009)

Conseil communautaire du 12 novembre 2009

N°55/2009

OBJET : prorogation du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants.

VU la délibération n°40/2005 du Conseil Communautaire du 16/12/2005 créant un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants, dont le plafond de revenus est augmenté de 50% par rapport à celui de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat constitue un complément efficace à l'action entreprise sur le bâti au travers de l'OPAH.

CONSIDERANT la nécessité de proroger ce dispositif pour l'année 2009,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



APPROUVE la prorogation de cette aide sur la Communauté de Communes pour l'année 2009
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2009.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nicolas Soret", written over the circular stamp and extending downwards.